



COVOITURAGE

## Un système de comptage des occupants dans les véhicules

La société **Pryntec**, spécialiste de solutions vidéo intelligentes et génératrices de smart data, a mis au point une machine capable de compter le nombre d'occupants dans les véhicules empruntant les voies réservées au covoiturage.

La première voie réservée au covoiturage était mise en service le 30 septembre dernier sur une portion de 8 km sur l'autoroute A48 au niveau de Grenoble. Trois mois plus tard, ce sont 16 km de voies réservées au covoiturage qui étaient ouvertes à Lyon. Ces voies visent à inciter les personnes à partager leur véhicule plutôt que d'utiliser seul leur voiture afin de réduire le nombre de véhicules et de fluidifier le trafic.

### Un message alertant les contrevenants

Encore faut-il pouvoir vérifier que les véhicules roulant sur la voie réservée au



Le système de comptage installé sur l'A48, au niveau de Grenoble.

covoiturage transportent bien plusieurs personnes. C'est ce que permet le système développé par Pryntec. Lorsque les voies réservées au covoiturage sont activées, les algorithmes d'Intelligence Artificielle dit de

Deep Learning, comptent les passagers à l'avant et à l'arrière du véhicule, contrôlent les vignettes Crit'Air, catégorisent les véhicules ; ou performant tout autre traitement d'image intelligent modulé selon les besoins. Un message sur les panneaux à messages variables se déclenche pour notifier aux usagers qu'ils se trouvent sur les voies réservées s'ils n'y sont pas autorisés. Selon Pryntec, ce système de comptage fonctionne sur tout type de véhicule roulant jusqu'à 130 km/h, de jour comme de nuit, dans toutes les conditions météorologiques (pluie, neige, etc.) et quelle que soit l'intensité du trafic (fluide ou engorgé). ■

S. A.